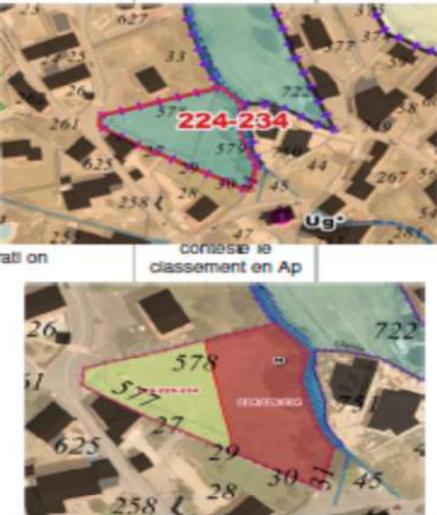


Tableau n° 1 : Demandes de constructibilité ayant reçu une réponse favorable

N° Observation	Date	Référence C., Courrier M., Mail P., Permanence	Identité	Secteur	Parcelles	Objet	Demande	Remarques	Remarques	Remarques	Remarques	Remarques	Avis Commune - Bureau d'études	Couleur	Avis CE	
Obs081	2/5	C12	CHANAL Léandre 5 rue des Buandiers Brives Charensac	Fay	AD 523 & AD 477	perte construct ibilité	reintégrati on	demande conforme aux orientations du PADD achat en 2022 pour projet construction					favorable 	OK mais implantation au nord (éloignement / brut)		Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse ; prise en compte de la proximité de la 2x2 voies
Obs038	24/4	P2	FOURNERIE Roger 15, rue de la Traversière Faye la T.	Fay	AD 473 2900 m²	construct ibilité	reintégrati on						Proposition 			Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse ; prise en compte de la proximité de la 2x2 voies
Obs224	28-mai	M77	ORFEUVRE Hubert Dr 50 allée de la Bruyère 01310 POLLIAT	Fay	AE 578 et 577	perte construct ibilité	reintégrati on	concluse le classement en Ap					Proposition 	favorable sur partie Ouest (préservé recul cours d'eau)		Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse ; prise en compte de la proximité du ruisseau
Obs188	21/5	M67	ROMEAS Michel Architecte	SGL PRA TIVEL	CC84 CC85 CC86	perte construct ibilité	reintégrati on	perte financière					voir Obs051 et Obs188		Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse	

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs135	13/5	P5	ROMEAS Alexandre & DUPOUY Océane Montagnac SGL	Montagnac	AM168 54 m ²	bâtiment en nue-propriété	Le % d'extension s'applique-t-il à son logement ou à l'ensemble des constructions de la parcelle ?	projet d'agrandissement		Le règlement précise bien que l'extension des habitations existantes est autorisée. Peu importe le nombre d'habitations sur une même parcelle ou appartenant à un même propriétaire : chacun des logements peut bénéficier d'une extension.	réponse claire et satisfaisante
Obs240	28/5	M93	CRESPE Solange	SGL	AM378 & 377 route petit bois	perte constructibilité opposition	réintégration	en zone urbanisée sans intérêt agricole			Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse
Obs199	23/5	M71	MASCLAUX Henri & Andrée 44 av de Pebeillit	SGL	AN 2	oppositio n à la route du petit bois perte de constructibilité	réintégration	Installation future (descendants)		Le zonage sera reculé d'environ 14m en partie sud de la maison existante afin d'autoriser l'évolution du bâti existant, conformément au zonage sur les parcelles voisines.	La réintégration totale n'étant pas cohérente avec le refus d'extension, la précision apportée par la commune est satisfaisante
Obs215	27/5	P8	DEVIDAL Monique et Jean-Pierre 14 Imp. Bellevue SGL	SGL La Croze	AN577	perte constructibilité	réintégration	pourquoi exclure ce triangle ?		Accord	réponse satisfaisante
Obs149	13/5	P5	DUSSAP Thibault DUSSAP Alain (son père)	SGL La Croze	AN701	perte constructibilité	réintégration	projet en cours achat en suspens AN702 construite		Accord	réponse satisfaisante

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs016	20/4	P2	ROUX Christian & Suzanne Pebeill ROUX Julie & FOURCAUD Lucas Chaspinhac	SGL LA CROZE	AT 688	perte construct ibilité	réintégra tion				La proposition de la commune de réintégration partielle est satisfaisante
Obs138	13/5	P5	AGOSTINHO Nicolas GENTES Fernande (sa tante) AGOSTINHO Chantal (sa mère)	SGL point nord-est	AR364 AR224 - AR 382		AR364 état et reste en A ; demande de constructi bilité Pourquoi ces parcelles sont-elles exclues ?	en dédommageme nt des expropriations antérieures Incompréhensio n car dent creuse		accord	Réponse satisfaisante pour les parcelles AR224 et AR382 comblement de dent creuse
Obs082	02-mai C13		TILIERE Famille 14 voie romaine		Boussillo n AS386 devenue n AS590 et 591	perte constructi bilité			accord		réponse satisfaisante comblement de dent creuse
Obs073	2/5	P3	LIOTARD Jordan, Fabienne & Joël Marnhac	Marnhac	AS 84 & 85	perte constructi bilité	réintégra tion AS 85	projet de terrasse et garage pour maison existante 	Favorable pour environ 300 m²		réponse satisfaisante
Obs253	31/5	P9	GRANGEON Raphaël Marnhac	Marnhac	AS400				Proposition : Favorable pour partie		réponse satisfaisante car l'octroi de la parcelle 400 constituerait une extension
Obs046	24/4	P2	CHAUSSENDE Anne Marie Marnhac SGL	Marnhac	AS553 & 554		réintégra tion	CU fin 2022 	Avis favorable en partie sur la zone enfermée entre 2 zone urbanisées		réponse satisfaisante

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs198	22/5	P7	DELEAU Françoise 8 rue de la Pelote Servissac	Servissac	AZ69 & 72	perte constructibilité	réintégration	pourquoi en N construire terrasse et piscine ?		69 est une parcelle unique Bati installé sur 72 Favorable sur une partie seulement de 69	réponse satisfaisante
Obs022	20/4	P2	VERDIER Simone 1 Impasse du Pont Noustoulet	Noustoulet	BE 546	perte constructibilité	réintégration pour 3 habitations	CU accordé en oct 2023 après le débat du PADD lettre + CU + plan cadastral droits de succession		favorable sur une partie seulement. Attention, une enclave A est conservée	réponse satisfaisante à terme la parcelle 530 pourrait passer en constructible
Obs148	13/5	P5	DESCOURS Alphonse Noustoulet	Noustoulet	BE410	perte constructibilité	réintégration	pour implanter une maison, n'importe où sur la parcelle	Proposition 	réponse satisfaisante car l'octroi de la parcelle BE410 en entier constituerait une extension	
Obs120	8/5	M46	REDARES Agnès, née TEYSSONNEYRE	Fay	AE686	classement en Parc et jardin à conserver	suppression	parcelle sur laquelle est sa maison		Suppression validée en commission de la trame parc et jardin sur cette parcelle. Les hachures vertes seront enlevées sur le nouveau zonage	réponse satisfaisante
Obs172	17/5	P6	ROUX Serge & LAC Corinne	Servissac	BC426	perte constructibilité	réintégration	achat en 2022 pour agrandir local professionnel implanté sur 417			

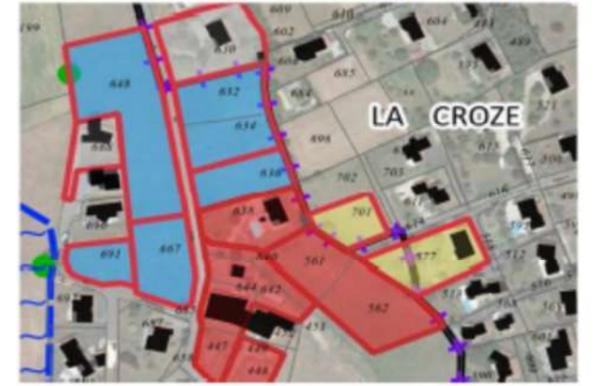
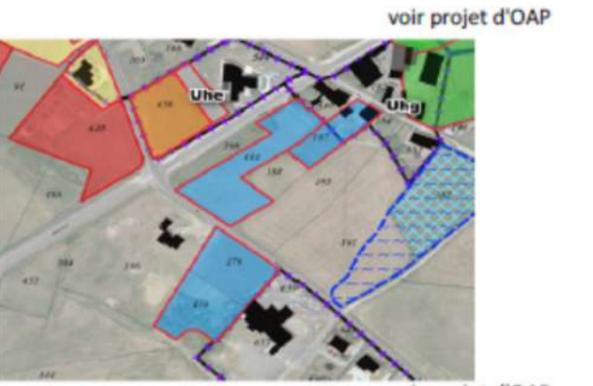
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs159	15-mai	M62	CRESPE Solange CRESPE Céline	SGL AM379 Sarrazi e	perte construct ibilité oppositio n	réIntégrati on			Favorable pour AM379		Proposition satisfaisante ; comblement de dent creuse
--------	--------	-----	------------------------------	---------------------------	--	----------------	--	---	----------------------	--	---

Tableau n° 2 : Demandes de constructibilité ayant reçu une réponse favorable sous condition d'OAP

N° Observation	Date	Référence C... Courrier M... Mail P...Permanence	Identité	Secteur	Parcelles	Objet	Demande	Remarques	Remarques	Remarques	Remarques	Avis Commune - Bureau d'études	Couleur	Avis CE
Obs005	12/4 P1	FOURNEL Christian & Yvette 24 av du Plaid SGL		SGL TIVEL	PRA CK 16 et CK 17 1300 m²	classée en parc et jardin	réintégration projet de construction					Favorable sous condition d'être intégré dans l'OAP		La parcelle 17 est déjà construite ; d'accord pour la CK16
Obs181	17/5 P6	DEFAY Christelle Fay		Fay	AD658 3860 m²	perte constructibilité	réintégration (totale, partielle)	incompréhension dans le raisonnement				Parcelle 658 : favorable avec OAP et recul		Proposition intéressante voir présentation détaillée au 5.5.1.
Obs142	13/5 P5	STUCKI Bernard		Fay	AD659	perte constructibilité	réintégration	accepte classement en A de AD720 dent creuse pour AD659				Parcelle 659 : favorable avec OAP et recul		Proposition intéressante voir présentation détaillée au 5.5.1.
Obs010	12/4 P1	POUZET Sébastien - VIGNE Sylvie		SGL TIVEL	PRA AL 024 18440	perte constructibilité	réintégration	demande PC en mars 2023				Favorable pour partie centrale avec OAP (Pra Tivel n°2) + 50% LLS + 12 lgts/ha		Approbation de ce découpage, préservant la partie humide de la parcelle
Obs053	M9	GIBERT Christine épouse POUDEROUX 53 av. de Pébellit SGL		SGL	AL 487 11000	perte constructibilité	réintégration	projet en cours				Favorable avec OAP : 12 lgts/ha et 50% LLL (7)		Bel emplacement pour une OAP

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs102	6/5 M37	GRANGEON Serge 11 rue Sombardier 39100 DOLE		AL338-339	information constructibilité ? propice à urbaniser			Favorable avec OAP : 4 lgts/4 LLS	Proposition intéressante
Obs023	20/4 P2	ROMEAS Christine 65 impasse du Pilat 38121 Chonas l'Amballan	SGL Sarrazine	AM 390 1607	classée en parc et jardin réintégration veut y faire sa maison			voir avec OAP n°5	voir Avis sur OAP n° 5
Obs007	12/4 P1	CHAMBON Gilbert & Danièle, née ROUX	SGL Croze	La AN 691 951 m ² AN 448 1159 m ²	perte constructibilité réintégration lot. Pré Long bâti agricole - changement destination				Proposition intéressante
Obs134	13/5 P5	ALLIROL Yves	SGL Croze	La AN632, 634, 561, 562 et 648	perte constructibilité réintégration habite en AN630 usfruitier de ces terrains projet de lotiss. sur 561,562 et 563 (PUP de 2015)			voir projet d'OAP	Proposition intéressante
Obs131	13/5 P5	GAGNE Guy 8, av de Pebellit	SGL Croze	La AN636, AN66	perte constructibilité réintégration projet de construction			voir projet d'OAP	Proposition intéressante
Obs076	2/5 P3	PEYRON Véronique 34 chemin de Courvache 63111 Dallet	Noustoulet	BE 178 & BE 1	perte constructibilité réintégration partielle BE179 en priorité			voir projet d'OAP	Proposition intéressante

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

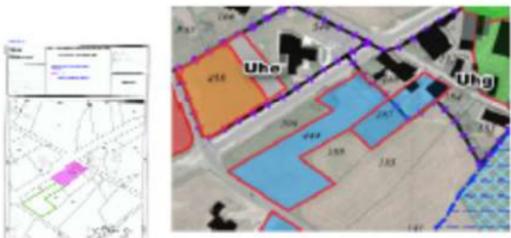
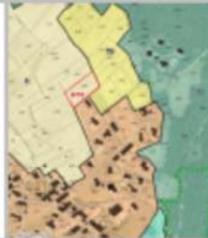
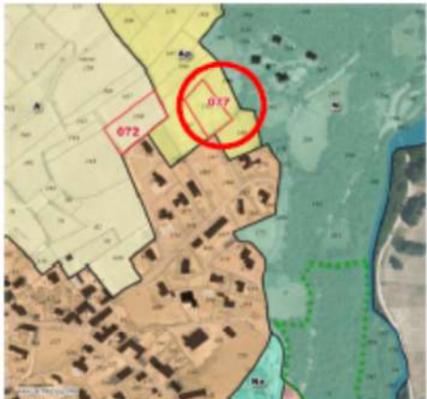
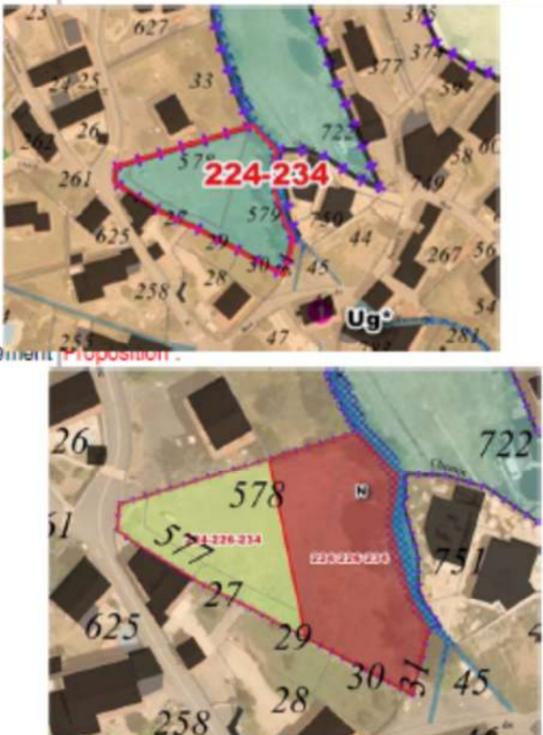
Obs058	M14	GEVAUDAN Stella - DESTRE Hélène	Noustoulet	BE 444	perte constructibilité réintégration partielle		voir projet d'OAP	Proposition intéressante
Obs221	27/5 M75	POUILLON MATHIVET Sabine Via Romaine SGL	SGL NOUSTOULE T	BE186 et 187	perte constructibilité réintégration		voir projet d'OAP	Proposition intéressante
Obs009	12/4 P1	ROUX Michel & Françoise, née CHAMBON	SGL PRA TIVEL	CK 19 15252 m ²	Pra Tivel		Favorable avec OAP : Pra Tivel n°1 avec 12 lgts/ha et 50% LLS	Proposition intéressante

Tableau n° 3 : Demandes de constructibilité ayant reçu une réponse défavorable de la commune

N° Observation	Date	Référence C. Courrier M... Mail P...Permanence	Identité	Secteur	Parcelles	Objet	Demande	Remarques	Remarques	Remarques	Remarques	Avis Commune - Bureau d'études	Couleur	Avis CE
Obs072	2/5	P3	TAULEIGNE Yvette & Hervé	Fay	AB 168 2798 m²	perte constructibilité	réintégration	souhaite vendre				Extension		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs041	24/4	P2	ROUX Alain Fay la T.	Fay	AB 180 2200 m²	perte constructibilité	réintégration	désenclavement effectué parcelles autour (396, 397) construites				en Ap extension enjeux environnementaux (Natura 2000 ZPS)		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs077	2/5	P3	ISSARTEL Pierre 24 rue de la Sumène PALMERT Muriel	Fay	AB 184	perte constructibilité	réintégration	projet d'aménagement en 2018 pas abouti travaux de viabilisation effectués				extension enjeux environnementaux (Natura 2000 ZPS)		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.
Obs181	17/5	P6	DEFAY Christelle Fay	Fay	AD721 1150 m² AE645 1536 m²	perte constructibilité	réintégration (totale, partielle)	incompréhension dans le raisonnement				Parcelles 721, 645 en extension : Refus		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.
Obs195	22/5	P7	ROUSSET Elie 10 rue de Charreyroux Fay	Fay	AD689- 690	perte constructibilité	pas de demande	pas de projet dans un avenir proche				Proximité RN		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension. La proximité de la 2*2 voies est source de nuisances

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs218	27/5	P8	CHABRIER Jean-Luc rue du Pré de Mandoue 43100 Fontannes		AD689- 690	perte constructibilité	réintégration		voir aussi Obs195 <i>idem</i>		<p>Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.</p> <p>La proximité de la 2*2 voies est source de nuisances</p>
Obs251	31/5	P9	STUCKI Bernard Fay		AD720	perte constructibilité	réintégration	accepte classement en A de AD720	<i>idem</i>		<p>Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.</p>
Obs064	2/5	C7	FOURNERIE Roger 15, rue de la Traversière Faye la T.	Fay	AD 475	perte constructibilité	réintégration	viabilisé en vue succession	<i>idem</i>		<p>Prend acte de la proposition de la commune ; recommande de réétudier la réintégration partielle en alignement pour combler la "dent creuse"</p>

Obs224	28/5	M77	ORFEUVRE Hubert Dr 50 allée de la Bruyère 01310 POLLIAT	Fay	AE 578 et 577	perte construct ibilité	réintégrati on	<p>conteste le classement en Ap</p> 	<p>favorable sur partie Ouest (préservé recul cours d'eau)</p>		<p>Réponse acceptable du fait de la proximité du ruisseau</p>
Obs145	13/5	P5	CELLIER Pierre & Nathalie 17 rue du Gravelou	Fay	AH16		constructi bilité		<p>en Ap extension, enjeux environnem entaux</p>		<p>Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.</p>

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs164	17/5	M66	BESSE Régine 35 av de Vals	Fay	CA142	OAP secteur 2 et 3	refus OAP demande à disposer librement de son terrain				L'impantation de l'OAP n° 3 est très cohérente vis-à-vis des axes du PADD La réduction de la densité en LLS dans le projet final est de nature à apporter une réponse satisfaisante.
Obs191	22/5	P7	MOULIN Marc & Patricia 18 rue du Gravirou SGL	Fay	CA17	voie douce	opposition	inutilité - pente - insécurité		courrier à venir	Le maintien de cette voie est justifié par volonté de la commune de développer la mobilité douce
Obs067	2/5	P3	SCI La Tour des Bories BRINGOLD Jean Jacques chatel Thierry	Fay Plaisance	AC 541 4419 m²	perte constructibilité	réintégration	plan parcellaire plan réseau EP historique informations sur parcelles renonciation agriculteur à son droit de préemption (1992)		emprise route (recul RN 100m) + en extension + PAC + problème ruissellement	Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.
Obs002	12/4	P1	DELABRE Bernard & Isabelle 1 place de la Fontaine SGL	SGL LA CROZE	AT 657	perte constructibilité	réintégration	parcelle voisine 656 construite		La doctrine définie par la commission urbanisme pour l'examen des différentes demandes exclue toute demande en extension (au regard de la loi Montagne), d'autant que cette parcelle est inscrite à la PAC.	Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension.

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs136	13/5	P5	TEYSSONNEYRE Claude Plaisance SGL	Plaisance	AC 477 AC 372	perte construct ibilité	réintégrati on	CU demandé ; sursis à statuer		en Ap + en extension + Natura 2000 ZPS + problème accès	Les arguments développés par la commune justifient sa décision de refus
Obs209	27/5	P8	BOUCHET Jean Plaisance	Plaisance	AC621, 622,623, 624,660, 661,664, 666		constructi bilité	viabilisées		en extension + Natura 2000 ZPS + problème accès	Les arguments développés par la commune justifient sa décision de refus
Obs003	12/4	P1	ANDRé Guillaume 3 rue du château	Fay Malescot	AD 409 1763 m²	classée en parc et jardin	réintégration	achat en 2004 au prix du terrain constructible		dans la bande 2*2 voies (recul RN 100m)	L'argument développé par la commune justifie sa décision de refus
Obs010	12/4	P1	POUZET Sébastien - VIGNE Sylvie	SGL Pra Tivel	AL 024 18440 m²	perte construct ibilité	réintégrati on	demande PC en mars 2023		Famille ROUX- CHAMBON zone humide En extension + PAC Refus sur partie nord : zone humide Refus sur partie sud	Le refus sur la partie nord est justifié du fait de la présence d'une zone humide

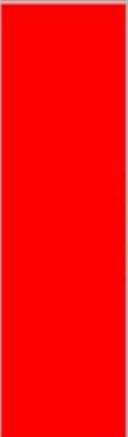
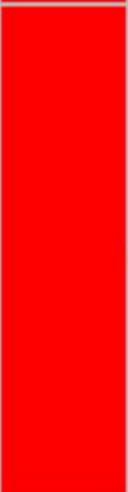
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs177	17/5	P6	MASCLAUX Pierre 17 av du Plaid SGL		AL 16 2621 m² AL17 1510 m²	perte construct ibilité	réintégrati on AL17 au moins	endettement pour l'achat projet de construction		Extension		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs001	12/4	P1	LEMOS José av du Plaid SGL	SGL PRA TIVEL	CK 173	perte construct ibilité	réintégrati on	voir obs013		dépôt demande par mail		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs141	13/5	P5	PHILIPPE Diana St Hostien	SGL	AO592 et 591	perte construct ibilité	réintégrati on	report construction en raison faillite de l'entrepreneur	 	Canalisatio n, drainage, cimetière, Dent creuse		les arguments de la commune justifient le refus pour la parcelle AO592

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs140	13/5	P5	BLANC Christian 1 chemin de la Bonasse Coubon	SGL Vers le cimetière	AO199	perte constructi bilité	réintégrati on	viabilisé à côté ancien cimetière pas d'intérêt agricole		Proposition			La proposition de la commune est cohérente car la limite est dans l'alignement avec 591-592
Obs020	20/4	P2	LASHERME Gérard & M Louise 109 av du Plaid	SGL	AO 280	dépôt courrier dans registre R3						La cellule risque de la DDT avait été consultée par le chargé de mission GEMAPI sur le secteur allant de ces parcelles à la digue. Par principe de précautions, il n'est pas souhaitable d'étendre le zonage de ces parcelles.	Prend acte de la proposition de la commune
Obs019	20/4	P2	GIBERT Joseph & Solange 111 av du Plaid	SGL	AO 281	dépôt courrier dans registre R4	réintégrati on					La cellule risque de la DDT avait été consultée par le chargé de mission GEMAPI sur le secteur allant de ces parcelles à la digue. Par principe de précautions, il n'est pas souhaitable d'étendre le zonage de ces parcelles.	Prend acte de la proposition de la commune
Obs260	31/5	P9	TEYSSONNEYRE Bernard et Nicole 49 route de Brives COUBON	SGL	AN368 et 369	perte constructibilité	réintégration					Les parcelles AN 368 et AN 369 sont situées sur une zone non construite	Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension

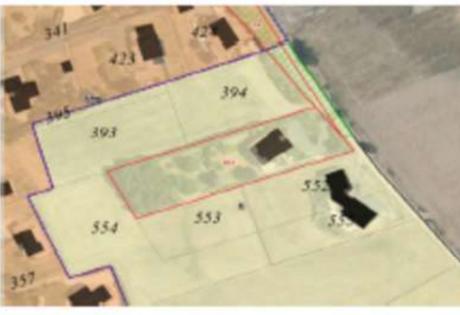
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs130	13/5 P5	GAGNE Guy 8, av de Pebellit	SGL Croze	La AN640, 644, 642, 447 & 660	perte constructibilité réintégration		travaux aménagement pour logement du petit-fils		extension		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs216	27/5 P8	ROUX Denis La Coste SGL	SGL	AL30 AO205	perte constructibilité	réintégration	achat en 2010 en AU		extension + PAC		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs026	20/4 P2	CROZE Ariette et Magalie (sa fille)	Farron	AV 649 AV 646	zone N	constructibilité	veut y faire sa maison	en zone N 	Mitage		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension en zone N
Obs123	11/5 M49	GIBERT Christine épouse POUDEROUX 53 av. de Pébellit SGL	SGL	AL 592	perte constructibilité	réintégration	viabilisé proximité projet destiné au locatif				Le refus est justifié : extension en zone naturelle

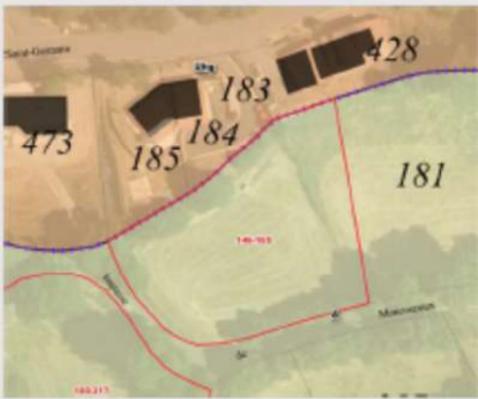
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs175	17/5	P6	MASCLAUX Henri 44 av de Pebellit	Sarrazine	AM302 AM2	partie de parcelle en N	voir Obs199, 205 et 245		Extension + PAC	Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension en zone N
			avocat : NAVARRO Quentin		AM383	perte construct ibilité		Proposition : 		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs098	4/5	M33	CHAMBON Gilbert (Mr & Mme) 15, impasse du Pré Long SGL	SGL La Croze	AN 448 1159 m²	perte construct ibilité	réintégrati on	projet construction pour enfant 		Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs016	20/4	P2	ROUX Christian & Suzanne Pebellit ROUX Julie & FOURCAUD Lucas Chaspinhac	SGL LA CROZE	AT 688	perte construct ibilité	réintégrati on			Le refus est conforme au cadre réglementaire et au choix de la commune de répondre négativement aux demandes d'extension
Obs138	13/5	P5	AGOSTINHO Nicolas GENTES Fernande (sa tante) AGOSTINHO Chantal (sa mère)	SGL pointe nord- est	AR364 AR224 - AR 382	AR364 était et reste en A ; demande de constructi bilité Pourquoi ces parcelles sont-elles exclues ?	en dédommagem nt des expropriations antérieures incompréhensio n car dent creuse	Proposition : 		La réponse négative pour la parcelle AR364 est cohérente car il s'agit d'une extension

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs214	27/5	P8	GARNIER Yannick et M. Thérèse (mère) 4 rue des Jonchères	Entre SGL et Boussillon	AR206		constructibilité	demandes antérieures de CU refusées		en zone A parcelle enclavée		Les arguments avancés par la commune (enclavement, extension en zone A) justifient le refus
Obs069	2/5	P3	MOULIN Marie Line (née COURIOL) 16 rue Vincent d'Indy 13200 ARLES COURIOL Sylvain (son père)	Gagne	AT 177 3000 m² env.	perte constructibilité	réintégration	Cu en avril 2019 projet de 3 maisons perte de valeur rendant le partage inégal avec son frère		PAC + en extension + absence d'enveloppe urbaine		Refus cohérent avec l'objectif de ne pas étendre la zone urbanisée
Obs263	31/5	P9	BRUN Chantal et Bernard Chemin des Alliés Marnhac	Marnhac	AS321	perte constructibilité	réintégration	projet construction plein pied		en A, l'évolution de l'existant est possible		Refus justifié pour une nouvelle construction du fait qu'il s'agrait d'extension en zone Agricole ; le bâti existant peut évoluer
Obs046	24/4	P2	CHAUSSENDE Anne Marie SGL		4000 m² env.	perte constructibilité				LE CU est périmé. Avis défavorable de toute la zone constructible (refus lots 1 et 2)		Les propositions de la commune sont satisfaisantes

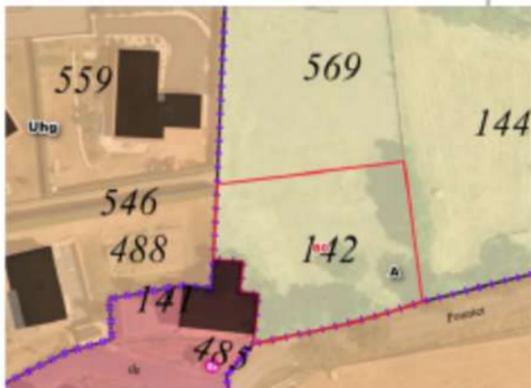
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs253	31/5	P9	GRANGEON Raphaël Marnhac	Marnhac	AS400						le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs160	15/5	M63	LIOTARD Jean Marc 10 route de St Christophe Cussac/Loire	Servissac	AV177	perte construct ibilité	réintégrati on	CU obtenu le 13/10/2023 vente en cours Sursis à statuer		en dehors de l'enveloppe	le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs146	13/5	P5	GOURGEON Fabienne 19 rue du creux des Bonnets SGI		AV314	perte construct ibilité	réintégrati on	achat le 10/11/2023 avec CU du 11/05/2023			le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs211	27/5	P8	EXBRAYAT Frédéric et Jacques		AV492	perte construct ibilité	réintégrati on				le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée

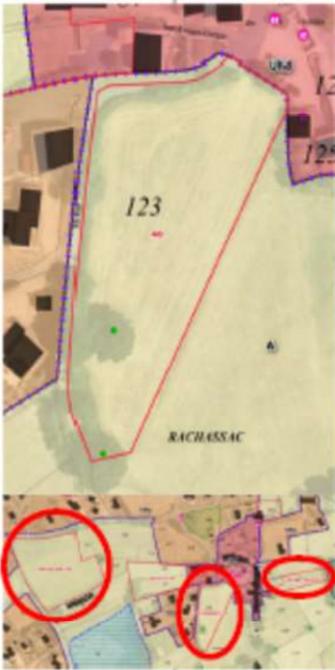
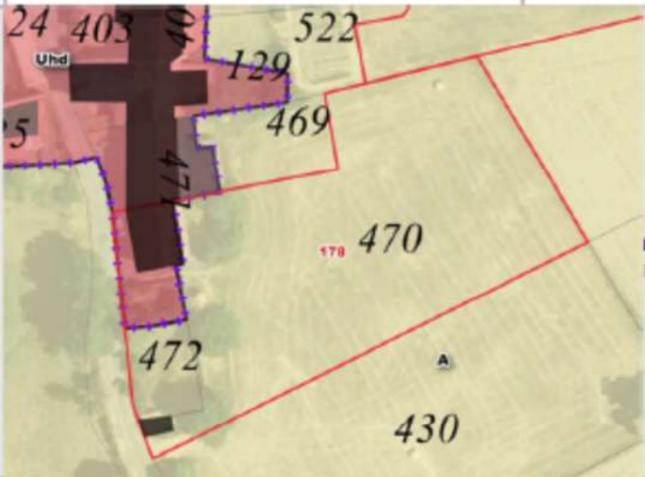
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs265	31/5	C41	ROUX Alain - DELEAU Françoise 8 rue de la Pelote	Servissac	AZ69	perte construct ibilité	réintégrati on	pourquoi en N ? ; veut construire terrasse et piscine	 voir Obs198 	<p>69 est une parcelle unique Bati installé sur 72 Favorable sur une partie seulement de 69</p>	<p>le refus pour la totalité de la parcelle est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée ; l'accord partiel permet de satisfaire le projet d'agrandissement</p>
Obs070	2/5	P3	BONNET Joël Noustoulet	Noustoulet	BE 244	perte construct ibilité	réintégrati on			<p>Pas de PAC en 2022 mais proximité bâtis agricoles + en extension</p>	<p>le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée et le respect des périmètres de réciprocité</p>
Obs022	20/4	P2	VERDIER Simone 1 impasse du Pont Noustoulet	Noustoulet	BE 546	perte construct ibilité	réintégrati on pour 3 habitation s	<p>CU accordé en oct 2023 après le débat du PADD</p>	<p>Proposition</p>  		<p>le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée</p>

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs148	13/5	P5	DESCOURS Alphonse Noustoulet	Noustoulet	BE410	perte constructibilité	réintégration	pour implanter une maison, n'importe où sur la parcelle			le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs166	15/5	C25	SOUVETON Marie Aiguilhe	Rachassac	BE282 BH87 & BH88	perte constructibilité	réintégration partielle BE282 (partie inférieure) réintégration BH87 & BH88 réintégration BE283	viabilisées			le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs080	2/5	C11	GARNIER Jean pour SCI Keryannick	Rachassac	BH 142 Rachassac	perte constructibilité	réintégration	entourée de maisons viabilisée			le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs063	26/4	C6	MARTIN Pierre 8 rue de la Baysse Lantriac	Rachassac	BH 76	perte constructibilité	réintégration	viabilisé constructions à côté		lettre + plan	le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée

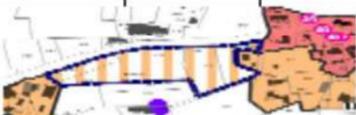
Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs040	24/4	P2	CHAMBONNET Catherine Aiguilhe	Rachassac	BH123 4830 m²	perte constructibilité	réintégration	dépôt CU	voir Obs150			le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs178	17/5	P6	FERRET Marc 48 route du Villard SGL	Rachassac	BH472 BH470	perte constructibilité	réintégration partielle				venir sur laide de ratio n	le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs100	5/5	M35	FERRET Rose Marie MARTIN Françoise ANDREOLETTI Philippe Le pin SGL	Rachassac	BH596 BH390 (?) BH51 (?)	perte constructibilité	demande Rdv					Les références cadastrales BH390 et BH51 sont introuvables. Le refus pour BH596 est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs011	12/4	P1	SOULIER Ginette & Gilbert Le Villard SGL	Le Villard	Bi 158 3708 m²	perte constructibilité	réintégration	CU accordé en déc 2023		Refus, car le CU accordé est soumis à un sursis à statuer. Cette parcelle est concernée par un périmètre de réciprocité agricole.	Toutefois, en cas d'accord de la Chambre d'Agriculture qui doit se prononcer, la commune est intéressée pour y placer une OAP. Avis très favorable à cette proposition qui permettrait de créer 4 logements LLS, cohérente avec les axes de la politique communale : développement du logement social en petites unités réparties sur l'ensemble de la commune.
Obs180	17/5	P6	ABRIAL René & Christian Sabadot SGL		BK56 BK94 & BK95	Classement ?				BK94 -95 en ZI ruisseau BK56 excentrée	Pour BK94 et 95, le SAGE interdit la construction. Pour BK56, le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée
Obs210	27/5	P8	LALIGANT Enzo et Nicole, sa mère	LA PRADE ZI	CB190			proximité ZA projet bâtiment professionnel		Pas d'accès sur la RD	Les arguments de la commune sont convaincants
Obs033	20/4	M4	LAZERT Thierry	Le Villard	Bi 50	perte constructibilité	remboursement frais	CU accordé en nov 2023 vente en cours		Le CU accordé est soumis à un sursis à statuer. En extension	le refus est cohérent avec l'objectif de ne pas étendre l'enveloppe urbanisée. A priori, il n'y a pas de procédure pour demander le remboursement des frais engagés.

Tableau n° 4 : Autres questions

N° Observation	Date	Référence C.. Courrier M... Mail P...Permanence	Identité	Secteur	Parcelles	Objet	Demande				Avis Commune - Bureau d'études	Couleur	Avis CE
Obs225	28/5	M78	SOUVIGNET Aurélie 80, av. de Pebellit SGL	SGL Sarrazine	AM310 AM02	bois classé	reclassement ou justificatifs de suppression	ancien PLU					Classement en A de la partie défrichée, et en N pour la partie Sud et sud-Ouest
Obs193	22/5	P7	PELISSIER Philippe et Lucienne Marnhac	Marnhac	AS345	Droit de passage sur l'emprise de l'OAP souhait de diviser la parcelle 345 : pb d'accès	à préserver				leur maison en AS345 n'apparaît pas sur le plan (mise à jour du cadastre) proposition de réduire l'OAP		Réponse satisfaisante
Obs006	12/4	P1	DELORME Damien (exploitant agri) MARCON Mme (prop, sa belle-mère) Noustoulet	Noustoulet	BE 402 2402 m² BE 195 10320 m²	classement en OAP	Classement en Agricole	exploitation			abandon OAP N° 13 classement en A		Réponse satisfaisante
Obs128	13/5	C23	COUFORT Maël - ARCIS Laurie 1 chemin du Moulin Neuf SGL	Noustoulet	BE338, 339, 4	OAP n° 12	abandon OAP	exploitées en Agricole			abandon OAP N° 13 classement en A		Réponse satisfaisante
Obs167	15/5	C26	ARCIS Chantal 12 Le Roure Lantriac	Noustoulet	BE384	défavorable au projet de révision	aucune			sur OAP n°12	abandon OAP N° 13 classement en A		Réponse satisfaisante
Obs044	24/4	P2	BASTIE Michel & Patricia BASTIE Loïc (fils) Les Chaumes St Pierre Eynac	Noustoulet	BE 458	classée en UHe	réintégration	accord trouvé avec mairie PAZ			accord		Réponse satisfaisante

Révision générale du PLU de Saint Germain Laprade

Obs144	13/5	P5	VACHERON Bernard Pt Assoc Syndic Libre de Propriétaires Brives Charensac	Plaisance	AD653	installatio n photovoit aïque	possible ?		Le PADD ne s'oppose pas au projets photovoltaïques d'une façon générale. Lorsqu'un projet sera acté, celui-fera l'objet d'une étude d'impact et sera analysé par les services compétents en fonction de la législation en vigueur.	Réponse de principe cohérente qui sera affinée une fois le projet sera présnté
Obs182	17/5	P6	GODIN Florence 8 imp du chêne	SGL pointe Nord Est	AT484	évacuation des eaux de l'OAP n° 8	ne veut pas d'un brancheme nt sur leur réseau (privé) pas assez dimensionn é		Cette demande sera traitée dans le cadre de l'aménagement futur du secteur.	Demande qui ne rentre pas dans l'objet de l'enquête.Elle sera à prendre en compte dans le projet d'aménagement de l'OAP n° 8.
Obs222	27/5	M76	JAMOND Claude Le Boussillon	Noustoulet	BE527	bâtiment agricole	changeme nt destinatio n		Le grand bâtiment agricole en question au nord ne figure plus au cadastre , ni sur la vue aérienne. Il semble avoir été démoli...Quand à l'autre, plus petit, au sud, pourrait changer de destination, mais on se trouve dans un périmètre agricole d'une autre ferme.	A priori, la réponse ne peut être que négative, le périmètre de protection devant être respecté
Hors délai 3	03-juin	C42	BONNEFOIS Christophe et Hélène	Entreprise Heyraud et Fils	stockage de matériaux sur parcelle classée en N				Il s'agit, a priori, de l'entrepôt de l'entreprise EYRAUD terrassement et matériaux située vers Peyrard en zone Ui-Voir zonage L'entreprise doit se conformer aux limites de la zone Ui pour exercer son activité, ce qui est le cas à priori.	Cette question n'est pas du ressort de l'enquête publique